

DEPARTEMENT DE LA MARNE
MAIRIE
DE
MOUSSY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/11/2020

Monsieur le Maire, François LEJEUNE ouvre la séance à 18h30 en présence de M LEPOUTRE, M MICHEL O, MME SADIER, M GRASSET, M HERMANT, M GIRARDIN, M CRETE, M KREIN, COULMIER, M MICHEL C, MME RUELLE et la secrétaire de Mairie, Madame BOUCHE.

Madame RENAUDIN, Monsieur LHOMME, absents et excusés.
Monsieur FRAGET est représenté.

Après lecture des délibérations adoptées lors du conseil du 16/09 par la secrétaire de Mairie, l'ordre du jour est abordé.

1) Subventions 2020

Le conseil a délibéré l'attribution d'une subvention pour les associations du village.

- Coopérative scolaire : 450 €
- Entente sportive Pierry-Moussy : 850 €
- ADMR : 200 €
- Souvenir Français : 50 €
- Croix Rouge Française : 50 €
- Atelier Informatique des côteaux sud d'Epernay : 300 €
- Club de peinture : 150 €

2) Taxe de séjour

Considérant la politique touristique conduite par la commune et le souhait de développer l'attractivité de Moussy le conseil a fixé le montant de la taxe de séjour en fonction des hébergements.

- Catégorie 5 étoiles : 1,75 €
- Catégorie 4 étoiles : 1,05 €
- Catégorie 3 étoiles : 0,70 €
- Catégorie 2 étoiles : 0,60 €
- Catégorie 1 étoiles : 0,50 €

3) Transfert des pouvoirs de police

M. le Maire doit se prononcer sur le transfert ou non de ses pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté d'agglomération. Ce transfert de pouvoir s'applique sur la collecte des déchets, l'assainissement, les aires d'accueil des gens du voyage, la voirie, l'habitat.

Après discussion, M. le Maire prendra sa décision lors du prochain conseil municipal.

4) Plan local d'Urbanisme intercommunal

La loi ALUR DU 27/03/2014 a fixé le PLUi comme document d'urbanisme de base en transférant la compétence aux EPCI. Le 27/03/2017 l'EPCI devait se voir transférer la compétence en matière de PLUi, sauf en cas de minorité de blocage. Ce fut le cas pour notre terroir en 2017 et donc pas de

transfert. Le conseil municipal doit se prononcer à nouveau avant fin décembre 2020. Il est décidé de prendre un temps de réflexion.

5) Problème du mur 9 place de la paix

Le conseil s'est prononcé à l'unanimité contre l'autorisation d'un droit de passage par un riverain dans la propriété de la commune et demande la reconstruction du mur démoli.

6) Projets 2021 à l'étude

- Réfection de la charpente et toiture du clocher de l'église
- Salle des fêtes : acoustique et toiture (avec éventuellement panneaux solaires)
- Toitures de l'école
- Voirie : trottoirs, stationnements et ralentisseurs
- Couverture du vestiaire du terrain de foot
- Achat d'un aspirateur à feuilles ou broyeur aspirateur à végétaux
- Elagage des arbres (par tranche de 10 chaque année)

7) Vœux 2021 et carte de vœux

Pas de cérémonie des vœux à la salle des fêtes cette année compte tenu de la situation sanitaire. Choix de la carte de vœux qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres par les conseillers.

8) Cérémonie du 11 novembre

Pas de cérémonie publique. Une gerbe de fleurs sera déposée au monument aux morts par M. le Maire et les conseillers.

9) Questions diverses

- Représentant à la CAECPC pour le Comité de pilotage de l'ambition climat : Ludovic Hermant, M. le Maire
- Accentuation du protocole sanitaire à l'école, fourniture de masques au personnel et élèves, Deux personnes supplémentaires sont engagées pour le périscolaire.
- Cimetière : La commission réfléchit sur l'aménagement des allées, des cavurnes en prenant en considération l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Réunion à la CAECPC sur l'eau : Constat d'un mauvais rendement d'eau potable sur la commune de Moussy, qui se rapproche des chiffres généraux de l'agglomération. Le rendement est de 65%, et les fuites évaluées de 35%.
- Millésium, politique événementielle, communication et numérique à la CAECPC : M. Franck LEROY ne peut à ce jour donner aucune date pour l'arrivée de la fibre dans nos communes.
- Embellissement Avenue du Mont Félix : La commission suit les travaux commandés par le conseil municipal précédent.
- La commission fleurissement étudie un projet pour l'embellissement de la rue des prieurés.
- Arrêt du bus MOUVEO : s'arrête du mauvais côté de la route rue des Prieurés, n'utilise pas l'arrêt spécialement construit dans les normes avec un abri et une rampe pour handicapés pour monter les scolaires.
- Les habitants sont invités à télécharger Panneau Pocket sur leur téléphone pour recevoir les alertes et informations de notre commune.

La séance est levée à 22h00 après avoir fixé **la date du prochain conseil municipal au 15 décembre 2020.**